

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 14 septembre 2020 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Esther Fortin, Manon Bougie et Solange Thibodeau, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents messieurs Claude Poulin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 32.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 20-11999

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX :

RÉSOLUTION N^o 20-12000

Séance ordinaire du 10 août 2020

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12001

Séance extraordinaire du 17 août 2020

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2020 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 20-12002

Adoption du second projet de Règlement numéro 779-2020

ATTENDU : que le greffier résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 779-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 concernant les garages et abris de toile temporaires** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 779-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12003

Adoption du second projet de Règlement numéro 781-2020

ATTENDU : que le greffier résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 781-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'approfondir la zone commerciale derrière le 715, boulevard Dionne près de la rue de la Seigneurie** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 781-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12004

Adoption du second projet de Règlement numéro 783-2020

ATTENDU : que le greffier résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 783-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une partie du 480, 12^e Rue dans la zone commerciale CD-711** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 783-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12005

Adoption du projet de Règlement numéro 785-2020

ATTENDU : que le greffier résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 785-2020** intitulé « Règlement modifiant les dispositions pénales des règlements découlant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et administrés par le Service d'urbanisme » soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 14 septembre au 13 octobre 2020 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 13 octobre 2020 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet de **Règlement numéro 785-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je Manon Bougie, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 779-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 concernant les garages et abris de toile temporaires**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION (SUITE) :

Je Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 781-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'approfondir la zone commerciale derrière le 715, boulevard Dionne près de la rue de la Seigneurie**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je Solange Thibodeau, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 783-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une partie du 480, 12^e Rue dans la zone commerciale CD-711**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^o 20-12006

Adoption du Règlement numéro 780-2020

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 10 août 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 780-2020 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation commerciale de type local et régional derrière le 715, boulevard Dionne près de la rue de la Seigneurie soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 780-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 20-12007

Adoption du Règlement numéro 782-2020

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 10 août 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 782-2020 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation commerciale sur une partie du terrain du 480, 12^e Rue soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 782-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12008

Adoption du Règlement numéro 784-2020

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 784-2020 concernant la garde, le contrôle et le bien-être des animaux soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 784-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 20-12009

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière en date du 3 septembre 2020, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 5 917 692,35 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 5 917 692,35 \$ couvrant la période du 31 juillet 2020 au 3 septembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12010

Autorisation à la trésorière d'enchérir et d'acquérir tout immeuble vendu à l'enchère publique du 25 septembre 2020

ATTENDU : qu'aux termes de la résolution numéro 20-11985 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 août 2020, ce conseil a ordonné au greffier de vendre à compter de 10 h le vendredi 25 septembre 2020, les immeubles à l'égard desquels des taxes foncières municipales exigibles avant le 1^{er} janvier 2019 et les intérêts afférents n'ont pas été entièrement payés;

ATTENDU : que l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) permet à une municipalité d'enchérir et d'acquérir tout immeuble vendu à cette occasion;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-12010 (SUITE)

QUE la Ville de Saint-Georges :

- Autorise Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière ou en son absence M. Rémi Poulin CPA, auditeur, CA, chef de Division – comptabilité et assistant-trésorier :
 - . À enchérir et acquérir, pour elle et en son nom, tout immeuble vendu à l'enchère publique par le greffier le vendredi 25 septembre 2020;
 - . À acquitter la somme des montants de toutes les adjudications éventuelles et celle des frais afférents à même le budget de fonctionnement jusqu'au maximum permis par la loi;
- Autorise le greffier à signer tout acte de vente auquel elle a droit en tant qu'adjudicataire en vertu de l'article 538 de ladite Loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12011

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels d'auditeurs indépendants pour les exercices financiers des années 2020, 2021 et 2022

ATTENDU : que suite à une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

- MALETTE S.E.N.C.R.L.
- RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON s.e.n.c.r.l.

ATTENDU : que la firme **MALETTE S.E.N.C.R.L.** a obtenu le meilleur pointage final dans l'évaluation qualitative et quantitative combinée des offres de services reçues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie à la firme **MALETTE S.E.N.C.R.L.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels d'auditeurs indépendants pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022 au montant total de total de 92 612,36 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément aux documents de soumission, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de total de **92 612,36 \$** incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12012

Acceptation de la soumission conforme pour l'entretien ménager des bureaux du garage municipal pour une période de 2 ans

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u> | <u>MONTANT</u> |
|--|----------------|
| ATELIER DE RÉADAPTATION AU TRAVAIL DE BEAUCE | 77 723,10 \$ |

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 2 septembre 2020 que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter.

RÉSOLUTION N° 20-12012 (SUITE)

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 8 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **ATELIER DE RÉADAPTATION AU TRAVAIL DE BEAUCE INC. au montant de 77 723,10 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour l'entretien ménager des bureaux du garage municipal pour une période de 2 ans**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions, lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12013

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande de polymère pour déshydratation des boues de l'usine d'épuration

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u> | <u>MONTANT</u> |
|---------------------------------------|----------------|
| AXCHEM CANADA | 33 045,47 \$ |
| AQUASAN LTÉE | 35 901,80 \$ |
| VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC. | 61 200,82 \$ |

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 25 août 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par AXCHEM CANADA;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 8 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **AXCHEM CANADA au montant de 33 045,47 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour la fourniture sur demande de polymère pour déshydratation des boues de l'usine d'épuration pour une période de 12 mois**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12014

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour l'analyse de l'eau potable, des eaux usées, des neiges usées et de l'eau des piscines pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u> | <u>MONTANT</u> |
|-------------------------------|----------------|
| AGAT LABORATOIRES LTÉE | 48 019,31 \$ |

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 13 août 2020 que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter.

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 8 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **AGAT LABORATOIRES LTÉE au montant de 48 019,31 \$** incluant toutes les taxes applicables **pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour l'analyse de l'eau potable, des eaux usées, des neiges usées et de l'eau des piscines pour une période de 12 mois**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions, lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12015

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation de l'usine d'assainissement des eaux usées, de l'usine de production d'eau potable et le suivi des ouvrages connexes (ouvrages de surverses, poste de pompage, puits, réservoirs et station de surpression)

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels pour l'exploitation de l'usine d'assainissement des eaux usées, de l'usine de production d'eau potable et le suivi des ouvrages connexes (ouvrages de surverses, poste de pompage, puits, réservoirs et station de surpression), présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|---|-----------|
| 1. L'expérience de la firme : | 30 points |
| 2. Organisation de la firme et capacité de relève : | 25 points |
| 3. Compréhension du mandat : | 15 points |
| 4. Équipe de travail proposée : | 20 points |
| 5. Membre de l'équipe résident | 10 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12016

Cession d'une servitude par R.C.M. Modulaire inc. pour la pose d'une borne-fontaine

ATTENDU : que nous devons obtenir une servitude réelle et perpétuelle permettant la pose, le maintien, l'exploitation et l'entretien d'une conduite souterraine d'une borne-fontaine sur la 38^e Rue B;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession d'une servitude par R.C.M. Modulaire inc., sur un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (ptie 6 222 552) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire, lequel projet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE la présente servitude est consentie par le cédant pour bonnes et valables considérations.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12017

Cession d'une servitude par Immeubles ICM inc. pour la pose d'une borne-fontaine et la construction d'un trottoir

ATTENDU : que nous devons obtenir une servitude réelle et perpétuelle permettant la pose, le maintien, l'exploitation et l'entretien d'une conduite souterraine, d'une borne-fontaine sur la 2^e Avenue et la construction d'un trottoir sur la 114^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession d'une servitude par Immeubles ICM inc., sur un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CENT TRENTE-SIX (ptie 2 996 136) situé sur la 2^e Avenue et une partie du lot numéro DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-CINQ (2 995 955) situé au 11485-11575, 1^{re} Avenue du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire, lequel projet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE la présente servitude est consentie par le cédant pour bonnes et valables considérations.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12018

Cession d'une servitude par M. Andréa Doyon et Mme Huguette Roy
pour la réfection d'un mur de soutènement

ATTENDU : que nous devons obtenir une servitude réelle et perpétuelle permettant l'empiétement pour l'installation de géogrilles pour le remplacement d'un mur de soutènement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans ce secteur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession d'une servitude par M. Andréa Doyon et Mme Huguette Roy, sur un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT (ptie 2 996 600) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Manon Tousignant, notaire, lequel projet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE la présente servitude est consentie par le cédant à titre purement gratuit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12019

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux
dans la 138^e Rue et la 22^e Avenue par 9408-0769 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9408-0769 Québec inc. désire prolonger la 138^e Rue et la 22^e Avenue sur une longueur de 280 mètres afin d'y construire 15 unifamiliales et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par 9408-0769 Québec inc. dans la 138^e Rue et la 22^e Avenue, sur une longueur d'environ 280 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12020

Demande d'autorisation pour des travaux de stabilisation
des berges de la rivière Chaudière le long de la piste cyclable

ATTENDU : qu'il y a lieu de protéger l'œuvre d'art de la rive érodée, adjacente au débarcadère en face du centre sportif Lacroix-Dutil;

ATTENDU : que la Ville limiterait les travaux d'enrochement sur une longueur maximale de 18 mètres le long de la piste cyclable;

RÉSOLUTION N° 20-12020 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Geneviève T. Gignac, ingénieure aux Services techniques, à signer tout document utile et nécessaire pour déposer une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour des travaux de stabilisation des berges de la rivière Chaudière le long de la piste cyclable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12021

Demande d'autorisation pour des travaux de stabilisation
d'un regard sanitaire dans les berges de la rivière Pozer

ATTENDU : qu'il y a une érosion importante au pourtour d'un regard sanitaire en arrière du 435, 6^e Avenue dans les berges de la rivière Pozer;

ATTENDU : que la Ville limiterait les travaux d'enrochement au pourtour du regard sanitaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Geneviève T. Gignac, ingénieure aux Services techniques, à signer tout document utile et nécessaire pour déposer une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour des travaux d'enrochement au pourtour d'un regard sanitaire dans les berges de la rivière Pozer.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12022

Renouvellement des ententes du programme de Supplément au loyer dans le cadre du
programme Accès Logis et du programme Supplément au loyer – Marché privé - SLI

ATTENDU : que l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière remplace l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges;

ATTENDU : que deux ententes existaient entre la Ville, l'Office municipal d'habitation et la Société d'habitation du Québec soit une entente concernant la gestion du programme de Supplément au loyer dans le cadre du programme Accès logis, entente par laquelle la Ville assume 10 % des coûts et une entente par laquelle la Ville autorise l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière à gérer en son nom les suppléments au loyer dans le cadre du programme de Supplément au loyer – Marché privé SLI et qu'elle s'engage à assumer 10 % des coûts;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de renouveler les ententes du programme de Supplément au loyer dans le cadre du programme Accès Logis et du programme Supplément au loyer – Marché privé – SLI.

QUE M. Claude Morin, maire et M. Jean M^cCollough, greffier soient tous deux autorisés à signer, pour au nom de la Municipalité, tous les documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12023

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11750, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande du propriétaire qui désire obtenir un permis pour repeindre le bâtiment et changer les enseignes pour le 11750, 1^{re} Avenue;

ATTENDU : que cet immeuble est situé dans l'aire d'application du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au centre-ville;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder ce permis de construction puisque ce projet rencontre les critères et les objectifs du PIIA applicable au centre-ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour repeindre les 4 façades du bâtiment et changer les enseignes pour le 11750, 1^{re} Avenue, le tout conformément aux plans déposés lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QU'À défaut de repeindre les 4 façades, le requérant est autorisé à repeindre minimalement la façade arrière et les deux côtés latéraux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12024

Avis d'intention pour le dépôt d'une candidature à titre de milieu hôte de la Finale des Jeux du Québec 2024

ATTENDU : que la Ville a pris connaissance des exigences requises, données techniques et financières préalables au dépôt d'une candidature pour la tenue à titre de milieu hôte de la Finale des Jeux du Québec, édition 2024.

ATTENDU : que nous devons confirmer notre intérêt pour accueillir à Saint-Georges cet événement sportif d'envergure provinciale.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville avise SportsQuébec qu'elle a l'intention de déposer une candidature pour être l'hôtesse de la Finale des Jeux du Québec, édition 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12025

Acceptation d'une convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées avec l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches

ATTENDU : que la Ville a reçu une acceptation de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches (l'ARLPH-CA) pour les personnes ayant des incapacités dans le cadre des activités du camp de jour;

ATTENDU : que la présidente de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches (l'ARLPH-CA) nous a transmis la convention qui prévoit une aide financière de 15 000 \$;

RÉSOLUTION N° 20-12025 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées avec l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches (l'ARLPH-CA) le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12026

Versement d'une subvention à l'organisme Les Amants de la scène

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à l'effet d'autoriser le versement de 38 400 \$ à l'organisme Les Amants de la scène à titre de subvention 2020 pour la diffusion de spectacles;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une subvention de 38 400 \$ à l'organisme Les Amants de la Scène.

QUE la somme de 38 400 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12027

Versement d'une subvention à un organisme accrédité

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet directrice des Loisirs et de la Culture, en date du 2 septembre 2020, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions à l'organisme suivant :

- Club de gymnastique Voltige : 5 789 \$

QUE la somme de 5 789 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12028

Nomination d'un membre sur le conseil d'administration de Taxibus Saint-Georges

ATTENDU : le départ à la retraite de M. Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général et greffe.

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière et de M. Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général et greffe à l'effet de désigner Mme Mélanie Toulouse, chef de Division – Revenus à titre de représentante de la Ville sur ce conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Mélanie Toulouse, chef de Division – Revenus au Service des finances et trésorerie en remplacement de M. Jean M^cCollough à compter des présentes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12029

Nominations de membres sur le comité de circulation

ATTENDU : le départ à la retraite de M. Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général et greffe;

ATTENDU : la nomination de M. Bertrand Bergeron à titre de coordonnateur – Immeubles et équipements;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général et greffe à l'effet de désigner M. Bertrand Bergeron, coordonnateur – Immeubles et équipements à titre de représentant de la Ville sur ce comité en remplacement de M. Frédéric Veilleux, chef de Division – Immeubles et équipements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Maxime Gagné, avocat aux Services juridiques, Mme Geneviève Thibodeau-Gignac, ingénieure aux Services techniques et M. Bertrand Bergeron, coordonnateur – Immeubles et équipements comme membres du comité de circulation en remplacement de M. Frédéric Veilleux, chef de Division – Immeubles et équipements et de M. Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général et greffe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12030

Mandat à un consultant externe dans le cadre du maintien de l'équité salariale

ATTENDU : que selon la *Loi sur l'équité salariale*, la Ville doit procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale et en afficher les résultats au plus tard le 31 mars 2021;

ATTENDU : l'offre de services reçue à cet effet de Claude Gendron, Ressources humaines et relations de travail;

RÉSOLUTION N° 20-12030 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'offre de services de Claude Gendron, Ressources humaines et relations de travail en tant que consultant externe dans le cadre du maintien de l'équité salariale, conformément à l'offre de services jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long reproduite.

QUE le montant nécessaire à ce mandat, incluant toutes les taxes applicables, soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12031

Engagement exigé par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (FARPCNQ) afin que la notaire Me Isabelle Beaulieu bénéficie de l'exemption du paiement de la prime d'assurance responsabilité professionnelle en raison de son emploi exclusif auprès de la Ville de Saint-Georges

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a procédé à l'embauche de M^e Isabelle Beaulieu, notaire, greffière et directrice du Secrétariat général greffe par sa résolution numéro 20-11998 adoptée le 17 août 2020, laquelle sera à l'emploi exclusif de la Ville de Saint-Georges;

ATTENDU : qu'aux termes du programme d'assurance du FARPCNQ un notaire à l'emploi exclusif de la Ville de Saint-Georges peut, selon certaines exigences, bénéficier de la classe B et ainsi être exempté du paiement de la prime d'assurance;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges entend respecter lesdites exigences requises par le FARPCNQ afin que la notaire Isabelle Beaulieu puisse bénéficier de la classe B et ainsi bénéficier d'une exemption du paiement de la prime d'assurance;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Saint-Georges se porte garante, s'engage à prendre fait et cause, à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Isabelle Beaulieu, notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe dans l'exercice de ses fonctions, et à indemniser le FARPCNQ de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de ce notaire dans l'exercice de ses fonctions même au-delà de la fin du lien d'emploi.

QUE la Ville de Saint-Georges renonce à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assurer à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au FARPCNQ, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du FARPCNQ.

QUE la Ville de Saint-Georges autorise Me Isabelle Beaulieu, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe à passer et signer pour et au nom de la Municipalité et en son nom, le cas échéant, tout acte, document, écrit, contrat ou engagement, le cas échéant, pour donner suite à la présente résolution afin de lier la Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12032

Embauche de 3 apprentis mécaniciens pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher des apprentis mécaniciens pour le centre de ski pour une période temporaire;

ATTENDU : l'intérêt manifesté de certains employés qui désirent reprendre leur même poste que l'an dernier au centre de ski;

ATTENDU : la recommandation Me Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des Services juridiques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil de Ville autorise l'embauche de messieurs Jean-Marc Dréan, Marco Gutierrez et Daniel Leblond, à titre d'apprentis mécaniciens pour le centre de ski pour la période du 7 septembre 2020 au 30 avril 2021, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTES DES PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de juillet 2020 au montant de 6 290 332 \$ est déposée au conseil.

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois d'août 2020 au montant de 3 366 401 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats émis jusqu'à la fin du mois d'août 2020 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le comité d'investissement commun du Conseil économique de Beauce, par madame la conseillère Solange Thibodeau sur les Amants de la scène, Beauce Art et le comité des arts et de la culture, par madame la conseillère Esther Fortin et monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Tennis régional, par messieurs les conseillers Jean Perron et Tom Redmond sur le comité de l'aéroport, par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de retraite, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le Comité consultatif d'urbanisme et par monsieur le maire Claude Morin sur le comité sur les enjeux de la rivière et sur une rencontre avec Sports Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Renaud Lachance demande des informations sur l'acceptation du Règlement numéro 783-2020 concernant la construction d'un stationnement dans la 12^e Rue.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 8 h 22, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyé par monsieur le conseiller Renaud Fortier, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier